

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
ÉTAT-MAJOR
DE L'ARMÉE NATIONALE POPULAIRE
COMMANDEMENT DES FORCES AERIENNES

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et en application des clauses contractuelles afférentes au marché à commandes n°27/2022 du 18.08.2022 conclu avec la société française « **GUINAULT SA** », sise à PA Orléans Sologne la Saussaye 95, Rue du Rond d'Eau CS70004-Saint-Cyr en Val 45075 Orléans Cedex 8 France, cette dernière est mise en demeure n°01 concernant l'exécution de la troisième année d'exécution dudit marché à commandes pour :

- Non dépôt de la caution de bonne exécution et de garantie relative à la troisième année du marché à commandes n°27/2022 du 18.08.2022.

A cet effet, la société française « **GUINAULT SA** », est tenue d'honorer ses engagements contractuels, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront prises conformément à la réglementation en vigueur.